

### **UN SALARIÉ INTÉRIMAIRE DE MANPOWER DÉCÉDÉ DU COVID-19**

C'est avec une grande tristesse que la CGT INTÉRIM a appris le décès de notre collègue, Monsieur H, salarié intérimaire de Manpower. La CGT INTÉRIM et la CGT MANPOWER s'associent à la douleur de sa famille, à la peine de ses proches et des salarié-e-s CDI et intérimaires du hub FEDEX de Roissy CDG.

#### **Une profonde colère.**

La CGT FEDEX FRT n'a de cesse, depuis plusieurs semaines, de dénoncer des conditions de travail propices à la propagation du covid-19 sur cette plateforme de transit de courrier qui rassemble plus d'un millier de salarié-e-s à chaque service. La CGT FEDEX FRT demandait encore, il y a trois jours, à la direction de prendre de toute urgence des mesures prioritaires et indispensables pour préserver la santé des salarié-e-s, constatant que plusieurs salarié-e-s présentaient des symptômes de contamination au Covid-19 (toux, fièvre). Monsieur H. était l'un d'eux. Il faisait partie de ces centaines de salarié-e-s intérimaires, la plupart en contrat de mission journalier, qui viennent travailler la peur au ventre, pour nourrir leur famille, avec le risque aussi de la contaminer. Actuellement, devant la recrudescence de l'absentéisme chez FEDEX, de nombreux intérimaires enchaînent une « double vacation », travaillant de 17h30 à 5h le lendemain matin.

#### **Les salarié-e-s intérimaires n'ont pas le choix !**

Inquiets de ne pas être rappelés par les agences d'intérim s'ils refusent ce type de mission, exclus pour l'instant des mesures d'activité partielle, menacés s'ils tentent d'exercer leur droit de retrait, ces salarié-e-s subissent déjà, en temps normal, la précarité d'un système détourné de son but initial, celui du travail temporaire. Ils doivent tout accepter et se taire pour pouvoir gagner leur vie, quitte à la perdre.

Très affaibli, selon ses collègues, dans la nuit du 16 au 17 mars, alors qu'il effectuait son ultime mission, monsieur H. est décédé à l'hôpital le 24 mars, victime du Covid-19 et de cette surexploitation assumée par les entreprises de travail temporaire et leurs clients, les entreprises utilisatrices.

**La CGT INTÉRIM dénonce l'irresponsabilité criminelle de la direction de FEDEX, qui, malgré les alertes nombreuses de la CGT et de l'inspection du Travail, n'a pas voulu prendre les mesures de prévention indispensables pour éviter un tel drame.**

**La CGT INTÉRIM exige des entreprises de travail temporaire, responsables elles aussi, des dangers graves qu'elles font courir à leurs salarié-e-s intérimaires en les déléguant chez des clients à risques, sans respecter les règles de la délégation en sécurité, qu'elles prennent toutes les dispositions afin que ceux-ci puissent exercer leur droit de retrait et puissent bénéficier des mesures d'activité partielle, quelle que soit la durée de leur contrat de mission, tant que les conditions de travail présenteront des dangers graves de contamination au Covid-19 dans les entreprises utilisatrices.**

*Montreuil, le 27 mars 2020*

Contacts : André FADDA ☎ 06 81 21 93 14 - Laetitia GOMEZ ☎ 07 69 32 20 38